

Extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 05/11/2020

L'an deux mille vingt et le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle communale de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain

RIGET Christian

PEDEUX Patrick

RALLIER Richard

PERRONE Thierry

BOYAT Dominique

PEULET Denis

THEVENARD Nathalie

MARTIN Élise

GIRAUD Guillaume

MONIN Isabelle

BESSARD Sébastien

GUICHARD Coralie

MONIN Alain

Excusés : **BURAVAND** Méline – délégation de pouvoir à **MONIN** Isabelle

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire explique que l'assemblée se réunit ce jour en la salle communale en raison des distanciations sociales à tenir liées à la COVID 19. Conformément à la réglementation en vigueur, la convocation portant le changement de lieu a bénéficié d'un affichage en mairie et sur l'ensemble des panneaux d'affichage communaux.

Par ailleurs, conformément à l'article n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, spécifiant que les réunions devront se tenir sans public, le huis-clos est instauré.

Le compte rendu du 06 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ajout d'un additif concernant une aide financière demandée par le SIVOS est accepté à l'unanimité. Le sujet sera porté en premier point de séance.

SIVOS – DEMANDE DE PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE

L'ensemble de l'assemblée prend connaissance de la demande du SIVOS spécifiant que la crise sanitaire leur a engendrée des frais supplémentaires (heures complémentaires, achats de matériel et produits d'entretien) pour un total de 3 500 Euros. Une participation des trois communes attenantes au RPI est sollicitée. La contribution demandée à la commune de Boz s'élève à 978 Euros.

OUI CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE de verser une contribution supplémentaire de 978 Euros

SDIS DEPLOIEMENT DU RESEAU DEPARTEMENTALE D'ALARME

L'équipement d'alerte dont dispose actuellement le CPINI est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Il convient de signer une convention avec le SDIS prévoyant la fourniture de 9 appareils d'alerte individuelle (Bips) pour un coût de 750 Euros révisables par année.

OUI CET EXPOSE ET LE PROJET DE CONVENTION CORRESPONDANTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal des sapeurs-pompiers de Boz

CAUE – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

Trois parcelles situées à côté et derrière l'école appartiennent à la commune et sont soumises à la taxe foncière, il serait judicieux de les exploiter de sorte à ce qu'elles soient rentables à la commune tout en favorisant son développement. Une réflexion est menée quant à la création de logements et à la construction

d'une cantine scolaire. Les enfants doivent actuellement se rendre à la salle communale pour prendre leur repas.

Un représentant du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), auquel la commune est adhérente, est venu sur place pour étudier le projet et propose un accompagnement moyennant une participation forfaitaire de 1 575 €uros.

OÙ CET EXPOSE ET LE PROJET DE CONVENTION CORRESPONDANTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention de mission d'accompagnement proposée par le CAUE.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Deux conseillers municipaux doivent être désignés, un titulaire et un suppléant, au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur Patrick PEDEUX est désigné titulaire avec Monsieur Guillaume GIRAUD comme suppléant.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ensemble de l'assemblée est informée que toute commune couverte par un PPRi est soumise à une obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans un premier temps, il convient de constituer une commission. Ses membres sont : GIRAUD Alain, PEDEUX Patrick, MONIN Alain, RALLIER Richard, GIRAUD Guillaume, BOYAT Dominique.

Monsieur Thierry PEULET sera consultant au titre de Chef de Corps du CPI de Boz.

ACQUISITION D'UNE BENNE TROIS POINTS

La commune dispose actuellement d'une benne trois points mais non adaptée au tracteur. Les coûts de transformation pour l'adaptation étant équivalant à l'acquisition d'une neuve, trois devis ont été demandés. L'ensemble du conseil prend connaissance des offres reçues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **DIT** que le matériel proposé par la société Agram correspond mieux à l'utilisation communale,
- **ACCEPTÉ** l'offre d'Agram, pour un montant HT de 546 €uros.
- **DECIDE** de mettre en vente l'ancienne benne trois points pour une valeur de 200 €uros.

FAUCARDAGE DES ROSEAUX

L'assemblée prend connaissance du devis reçu de la société SOGEDO.

D'autres devis sont en cours et devraient arriver prochainement. La décision est ajournée à la prochaine réunion du conseil municipal.

DIVERS

Nouvelle association communale – demande d'installation pour manifestations

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part d'une association communale nouvellement créée ayant pour but, au travers de ses partenaires, la découverte et la promotion de produits du terroir et fermiers, issus d'élevages raisonnés ou provenant de professionnels de métier de bouche. L'association a également pour but d'instaurer des animations dégustatives.

Madame la Présidente de l'association sollicite un emplacement sur le terrain communal ainsi qu'une autorisation de débit de boisson afin de proposer une dégustation de vin.

Un vote à bulletin secret est proposé et validé.

Après dépouillement, 11 réponses négatives et 4 bulletins nuls sont recensés. L'ensemble du conseil, au vu du résultat des votes, refuse l'attribution d'un emplacement sur le terrain communal ainsi que la délivrance d'une autorisation de buvette.

Achat de peupliers : Le nombre de peupliers à acheter sera déterminé puis un appel d'offre sera lancé auprès de différents prestataires.

A ce jour, une seule proposition d'achat nous est parvenue pour la vente des peupliers.

Vente de taillis : La commission Bois a dénombré trois lots de taillis disponibles à la vente dans les bois communaux à Gorrevod.

Une mise en vente à 50 €uros par lot sera lancée. L'attribution se fera sur l'offre la mieux-disante.

Point urbanisme : Le terrain chemin des Chouettes vient d'être borné.

Information PLUi : La CCBS a tenu une réunion en présence d'agriculteurs concernant les zones économiques. Il convient de définir un maximum de terrains à destination économique dès maintenant, aucune zone ne pourra ensuite être validée et ce jusqu'en 2030.

Défilé du 11 novembre : En raison de la pandémie actuelle, cette année la cérémonie du 11 novembre devra se dérouler sans public avec 10 participants maximum. Sur directives préfectorales, les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées.

QUESTIONS DIVERSES

Ancienne lagune – cygnes abattus

Deux cygnes ont été tués à l'ancienne lagune. De ce fait, deux panneaux « interdiction d'entrer » ont été installés à l'entrée du site.

SleA – Service Conseil en Energie partagé

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration, de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SleA propose un service de Conseil en Energie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion.

Dépôt de terre à l'Etang Tisserand : une question se pose quant au contenu d'un nouveau dépôt de terre : il s'agit que de terre végétale qui ne compromettra pas l'installation de plantations futures.

Décorations de Noël : en raison de la pandémie, les décorations ne pourront pas se faire comme les années précédentes. Il convient de mettre le minimum à savoir juste les guirlandes électriques et de ne pas mettre le sapin. Tous les membres participeront selon un roulement établi à l'avance.

Dépôt huile de vidange : Monsieur le Maire est informé de plaintes reçues par un membre du conseil concernant un dépôt d'huile de vidange dans des prés. Les plaignants doivent adresser leurs plaintes par écrit à la mairie.

Stationnement gênant route de l'Etang : une solution sera apportée en parallèle des travaux d'aménagement du trottoir.

Eclairage public : la question se pose sur l'utilité de laisser l'éclairage public allumé la nuit en période de confinement, il convient de laisser les horaires d'extinction nocturne actuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 11 décembre à 20h.

Affiché le 13/11/2020